

Séance du 21 mars 2013

Membres en exercice :11
Membres présents : 9
Absents excusés : 2

L'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du 21 mars 2013 a été transmis aux conseillers municipaux le 15 mars 2013, publié et affiché aux portes de la Mairie.

Sous la Présidence de Monsieur Jacques HELFTER, Maire

Présents Mesdames et Messieurs les conseillers Municipaux :

M. HELFTER Jacques	M. ADAM Denis
M. CHRIST Jean Georges	M. HERMANN Gilles
M. KRETZ Claude	Mme FRANTZ Yvette
M. KRETZ Patrick	Mme SPITZ Christiane
M. HAUG Jean-Jacques	

Excepté absents et excusés : Mme GAUTSCH Bénédicte et M. GRAYER Christian

Monsieur le Maire Jacques HELFTER ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Municipal.

1. Désignation d'un secrétaire de séance et adoption du procès verbal du 25 février 2013.

Est désignée secrétaire de séance Monsieur Claude KRETZ. Le conseil adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 25 février 2013.

**APPROUVE A L'UNANIMITE DES
MEMBRES PRESENTS.**

2. Fixation des taux d'imposition

Le conseil municipal décide sur proposition du maire de garder le même niveau des taux pour l'année 2012 par rapport à celui de 2011.

Libellé	Taux votés	Bases d'imposition	Produit correspondant
Taxe d'habitation	13.620 %	503 200	68 536 €
Taxe foncière (bâti)	7.130 %	346 500	24 705 €
Taxe foncière (non bâti)	32.700 %	26 000	8 502 €
Total			101 743 €

APPROUVE A L'UNANIMITE DES

MEMBRES PRESENTS.

3. Examen du budget primitif 2012

APRES avoir entendu le maire dans ses explications

APRES en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL

ADOpte LE BUDGET PRIMITIF 2012 arrêté aux chiffres suivants :

Total des dépenses de la section de fonctionnement :	432 437,00 €
Total des recettes de la section de fonctionnement :	432 437,00 €
Total des dépenses de la section d'investissement :	236 718,00 €
Total des recettes de la section d'investissement :	236 718,00 €
Total du budget en dépenses et recettes :	669 155,00 €

Les crédits sont spécialisés par chapitre

**APPROUVE A L'UNANIMITE DES
MEMBRES PRESENTS.**

4. Adoption des subventions

APRES avoir entendu le maire dans ses explications

CONSIDERANT l'intérêt local

APRES en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL

Alloue les subventions suivantes :

CCAS de Witternheim	1 600 €
A.R.C.	70 €
ADEIF	100 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	100 €
ASS.REG.AIDE AUX HAND. MOTEURS	70 €
AGF	50 €
CERCLE SPORTIF ST SEBASTIEN	100 €
CHORALE STE CECILE	100 €
SECTION THEATRE	100 €

**APPROUVE A L'UNANIMITE DES
MEMBRES PRESENTS.**

5. Point sur la demande de changement d'affectation de collège

Le maire fait le point sur la demande de modification de changement d'affectation de collège émanant des parents d'élèves et que la municipalité a transmis au Conseil général en charge des collèges.

Pour mémoire, un premier courrier a été adressé au Président du Conseil Général en décembre 2011 ainsi qu'un deuxième courrier reprenant les éléments d'une consultation des parents des enfants de la commune devant rejoindre le collège dans les 5 ans à compter de la rentrée 2013.

Une réunion a eu lieu le 14 mars à la maison du Conseil Général de Selestat en présence du Conseiller Général Mr Roland BRENDLE de Mme MEYER Présidente de la Communauté de Communes de Rhinau, des principaux des collèges de Benfeld et de Rhinau, des maires des Communes de Friesenheim et Witternheim, de la responsable des services du Conseil général en charge des collèges, Michel KOCHER Président de la Communauté de Communes de Benfeld étant empêché s'est fait représenté par, M. Jacques HELFTER, maire de Witternheim.

Le Conseil Général seul compétent dans ce dossier a mis en avant les éléments qui lui permettront de statuer sur la demande, la décision sera prise début de l'année prochaine pour la rentrée 2014.

- Surcout du transport pour l'accès aux 2 collèges pendant la période transitoire soit 4 années à raison d'environ 30 000,00€ par an.
- Capacité d'accueil du collège de Rhinau (collège de type 300) en prenant en compte de l'effectif actuel plus à terme la trentaine d'élèves de Witternheim ainsi que les évolutions démographiques des communes rattachées au collège de Rhinau.
- Les parents souhaitant scolariser leur enfant dans un collège différent de celui de l'affectation, pourront faire une demande de dérogation qui, si elle est acceptée fera l'objet d'une participation financière pour le transport.

6. Divers et information

Le maire informe les conseillers sur l'instruction du permis de construire présenté par Mme Marylin et Bruno ROESCH dans le cadre d'une sortie d'exploitation.

Vu la demande de Mr le Préfet de prendre position suite aux avis défavorables des services de la DDT et de la Chambre de l'Agriculture, il propose de maintenir son avis favorable et en informera les services de l'urbanisme en charge du dossier.

Plus aucune prise de parole n'étant demandée, la séance est levée à 22h30.

HELFTER Jacques	CHRIST Jean-Georges	SPITZ Christiane
ADAM Denis	FRANTZ Yvette	GRAYER Christian Absent excusé
HAUG Jean-Jacques	KRETZ Patrick	KRETZ Claude
GAUTSCH Bénédicte Absente excusée	HERMANN Gilles	